

**Arrêté N°2022-04 portant délégation de fonction  
à Monsieur Daniel SEVILLANO,  
2<sup>ème</sup> adjoint, chargé de la Sécurité**

Le Maire de la Commune de Lizy-sur-Ourcq,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la séance d'installation du Conseil municipal du 15 octobre 2021, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°50-2021 du 15 octobre 2021 fixant le nombre d'adjoints à 6,

Vu la délibération n°51-2021 du 15 octobre 2021 portant élection des adjoints,

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au bénéfice du 2<sup>ème</sup> adjoint,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à M. Daniel SEVILLANO, 2<sup>ème</sup> adjoint, dans les domaines suivants ;

**SECURITE :**

- Définir et mettre en œuvre la politique de la commune en matière de sécurité ;
- Suivre l'organisation et le fonctionnement du service de police municipale ;
- Police de la circulation : prendre toute mesure sur l'ensemble des voies communales et chemins ruraux et, en application de l'article R110-1 du Code de la Route sur l'ensemble des voies ouvertes à la circulation routière, exercice des pouvoirs déterminés par les articles R411-1 et suivants du Code de la Route ;
- Police administrative générale : prendre toute mesure de police dévolue à la compétence du Maire en application de l'article L2212-2 du Code des Collectivités Territoriales (bon ordre, sûreté, sécurité et salubrité publiques) ;
- Lutter contre les pollutions visuelles (tags, affichage sauvage, etc) ; et en faveur de la propreté urbaine ;
- Gérer les convocations et le suivi des commissions de sécurité des ERP ;
- Planifier la sécurité des différents évènements ;
- Assurer les liens avec la gendarmerie, les pompiers, et l'ensemble des partenaires extérieurs agissant dans le domaine de la sécurité

**Article 2** : Il est également donné délégation à M. Daniel SEVILLANO l'effet de signer tout acte et document ainsi que tout courrier et pièce administrative, relevant de sa délégation.

**Article 3 :** La directrice générale des services de la commune de Lizy-sur-Ourcq est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé et dont une ampliation sera transmise à Monsieur le sous-préfet de Meaux et au Service de Gestion Comptable de Meaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Lizy-sur-Ourcq, le 22 août 2022

Le Maire  
Maxence GILLE



Le Maire,  
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

Notifié le